

## 3.2 RENFORCER L'OFFRE DE SOINS DANS LES TERRITOIRES AU SERVICE DES PATIENTS

### PRIORITES OPERATIONNELLES

- ▶ 3.2.1 Développer un portail unique d'information pour les professionnels, en lien avec l'Assurance Maladie, les collectivités, les Ordres et URPS
- ▶ 3.2.2 Accompagner les porteurs de projets de structures d'exercice coordonné et pérenniser les dispositifs déjà existants
- ▶ 3.2.3 Développer les lieux de terrains de stage ambulatoire pour les étudiants
- ▶ 3.2.4 Favoriser l'exercice mixte public / privé

### LEVIERS PRINCIPAUX

- Coordination / conventionnement
- Formation
- Observation / évaluation
- Communication

### POPULATION CONCERNEE

- Population générale
- Patients
- Professionnels

### EVOLUTIONS DE L'OFFRE ENVISAGEES

Croissance du nombre de professionnels de santé installés dans les zones fragiles et à l'échelle de la Martinique

### LIENS AVEC LES PROGRAMMES EXISTANTS

- Plan National d'Accès aux soins
- Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 (Axe 2 - B / Axe 3 - C)

### INDICATEURS

- ▶ Nombre de structures d'exercice coordonné (Maisons de Santé Pluridisciplinaires, Centres de Santé)

### 3.2.1 Développer un **portail unique d'information pour les professionnels**, en lien avec l'**Assurance Maladie**, les collectivités, les Ordres et URPS

#### Définition / enjeux

Contexte :

La multiplicité des dispositifs d'aides à l'installation des professionnels de santé rend le système peu lisible et complexe. Les professionnels de santé libéraux aspirent à disposer d'un « guichet unique » susceptible de leur apporter toutes les informations utiles à leur installation. Elles doivent intégrer les informations disponibles au niveau de l'ARS, de l'Assurance Maladie, des collectivités territoriales et des centres des impôts.

#### Populations ciblées

- Professionnels de santé, notamment ceux souhaitant s'installer ou développer une structure d'exercice coordonné.
- Institutions
- Population générale
- Porteurs de projet

#### Acteurs associés à la mise en œuvre

- Conseils des ordres Départementaux et Unions Régionales des Professionnels de Santé
- Assurance Maladie
- Centre des impôts
- Collectivités territoriales

#### Programme d'actions à 5 ans

- ▶ **Créer un guichet unique, en lien avec les partenaires institutionnels**

Le Guichet unique permettra à un professionnel souhaitant s'installer ou créer une structure d'exercice coordonné, de disposer de toutes les informations utiles. Ce guichet permettra de télécharger toutes les informations.

Le site internet regroupera toutes les informations utiles et disponibles auprès des différentes institutions. Il sera mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la réglementation. Via le site, il sera possible pour les PS de demander un RDV.

► **Produire un bulletin annuel de la démographie des professionnels de santé en Martinique**

La démographie des professionnels de santé en Martinique évolue régulièrement ; il est indispensable de disposer d'une cartographie actualisée de l'offre de soins sur le territoire et ce afin de permettre une meilleure orientation des professionnels dans leur choix d'installation géographique ou de spécialité

► **Rencontrer régulièrement les professionnels de santé (y compris internes) pour promouvoir les dispositifs nationaux du plan d'égal accès territorial aux soins, en s'appuyant sur la PAPS**

### Résultats attendus à 5 ans

- Augmentation du nombre de nouvelles installations devant être supérieur au nombre de cessations d'activité en libéral

## 3.2.2 Accompagner les porteurs de projets de structures d'exercice coordonné et pérenniser les dispositifs déjà existants

### Définition / enjeux

Contexte :

Le développement des structures d'exercice coordonné, portées par les professionnels de santé libéraux, est un des leviers de l'amélioration de l'offre de soins et de la prise en charge des patients. La Martinique comptabilise trois Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et deux centres de santé.

D'autres projets sont en cours de développement. L'accompagnement des porteurs de projets est une priorité ; il passe par la mise à disposition des informations utiles à l'ingénierie du projet (projet de santé...) et également par un soutien financier.

Enjeux :

Le développement de ces structures et du travail en équipe doit permettre de renforcer l'efficacité et la qualité de la prise en charge des patients. Il s'agit également de structures plus attractives pour les jeunes médecins qui souhaitent s'installer.

### Populations ciblées

- Porteurs de projets

### Acteurs associés à la mise en œuvre

- Acteurs associés pour la mise en œuvre
- Cabinets conseils en ingénierie de la santé
- Cabinets juridiques et fiscalistes (SISA, défiscalisation, CPTS, ESP,...)
- Assurance Maladie
- Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)

### Programme d'actions à 5 ans

► **Mobiliser des aides financières à l'installation d'exercice coordonné en complément des aides conventionnelles**

► **Développer l'accompagnement à l'ingénierie, la mise en œuvre et la pérennisation des structures d'exercice coordonné**

La valorisation des exercices coordonnés qui ne sont pas formalisés, et la création de structures d'exercice coordonné, nécessitent d'élaborer, entre autres, un projet de santé

### Résultats attendus à 5 ans

- Maintien des structures déjà existantes
- Développement de l'exercice coordonné des PS qui ne sont pas en MSP
- Développement des Equipes de Soins Primaires (ESP), Communauté Pluriprofessionnels Territoriale de Santé (CPTS)
- Accompagnement juridique des porteurs de projet.

## 3.2.3 Développer les lieux de terrains de stage ambulatoire pour les étudiants

### Définition / enjeux

La faible densité de médecins libéraux dans certaines zones de la Martinique est un constat partagé par tous. Le développement de sites d'accueil ambulatoire (maître de stage) doit permettre d'attirer les étudiants vers l'exercice libéral et de répondre en partie aux difficultés actuelles et à venir.

### Populations ciblées

- Professionnels de santé libéraux
- Etudiants en médecine

### Acteurs associés à la mise en œuvre

- Ministères de la Santé, des Outre-mer, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Université, Rectorat
- Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)

### Programme d'actions à 5 ans

#### ► Mieux accompagner les professionnels de santé libéraux qui s'impliquent dans le dispositif « Maître de stage »

Accompagner les professionnels de santé s'impliquant dans le dispositif de maître de stage : leur apporter toutes les informations utiles à cet exercice

Réfléchir aux dispositifs susceptibles d'accroître le nombre de terrains de stage en ville et d'améliorer leur attractivité pour les internes

- revalorisation de la rémunération des maîtres de stages et des internes
- amélioration des conditions de fonctionnement (salle de cours dédiées, accès à des fonds documentaires dédiés...)

#### ► Augmenter le numérus clausus du PACES pour la subdivision Antilles-Guyane

### Résultats attendus à 5 ans

- Augmentation du nombre de lieux de stage ambulatoire proposés aux étudiants et internes, toutes spécialités confondues.

## 3.2.4 Développer l'exercice mixte public-privé

### Définition / enjeux

Contexte :

La démographie médicale en Martinique se caractérise par des professionnels de santé mal répartis sur le territoire et des spécialités en tension. Le développement de l'exercice mixte public/privé est un levier d'amélioration de cette situation, et il permet par ailleurs de créer de véritables parcours professionnels personnalisés pour les médecins.

Enjeu : Proposer aux professionnels des parcours professionnels attractifs.

### Populations ciblées

- Professionnels de santé

### Acteurs associés à la mise en œuvre

- CDOM - URML / URPS
- PDSAL972 et associations de professionnels
- Etablissements de santé
- DGOS
- Assurance Maladie
- Fédérations hospitalières
- Université

### Programme d'actions à 5 ans

#### ► Encourager et accompagner à la mise en œuvre des dispositifs d'exercice mixte

En lien avec le ministère des solidarités et de la santé, qui réfléchit aux moyens d'encouragement et de facilitation de l'exercice mixte, accompagner la mise en œuvre sur le territoire de ces dispositifs dans le cadre juridique en vigueur.

#### ► Mettre en place une unité de recrutement public-privé afin de permettre de créer une synergie entre les 2 secteurs et rendre plus attractifs les postes en Martinique.

Dans l'attente de l'adaptation réglementaire pour l'exercice mixte annoncé dans le cadre du plan national pour l'égal accès aux soins sur les territoires, pourraient être mis en œuvre des recrutements à temps partiel au CHU de Martinique et une activité libérale en établissement privé.

### Résultats attendus à 5 ans

- Augmentation du nombre de médecins ayant un exercice mixte (hospitalier et ambulatoire).